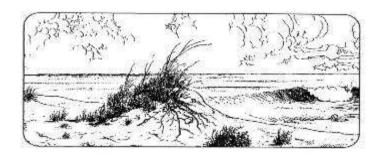
Collectif des

Associations de

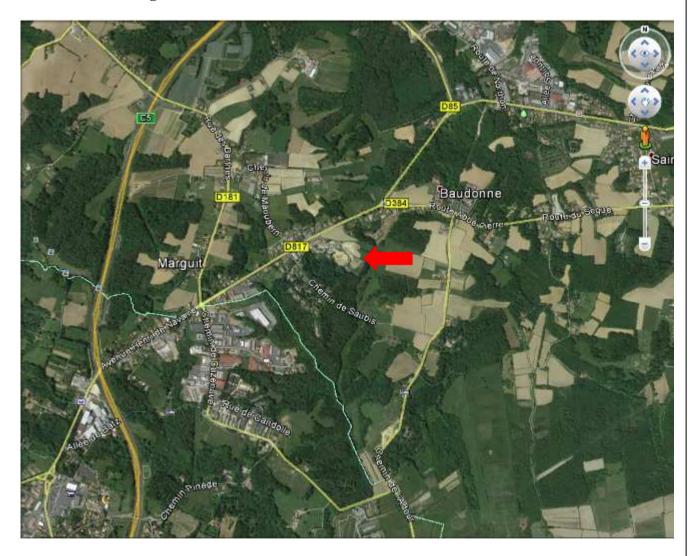
Défense de l'

Environnement Pays Basque Sud des Landes, (43 associations)



DOSSIER Tarnos Avril 2016.

Tarnos: Situation générale.

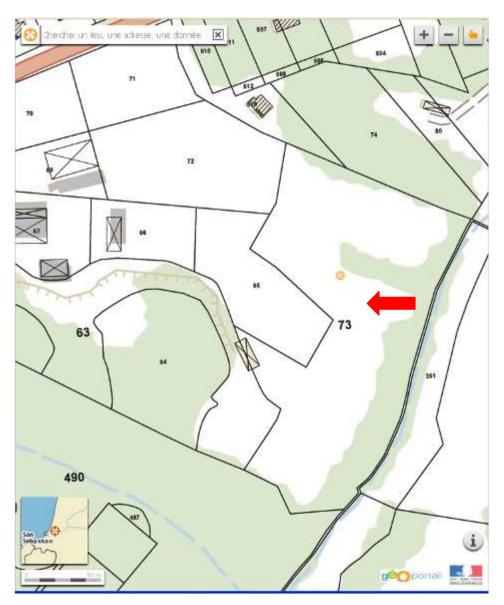


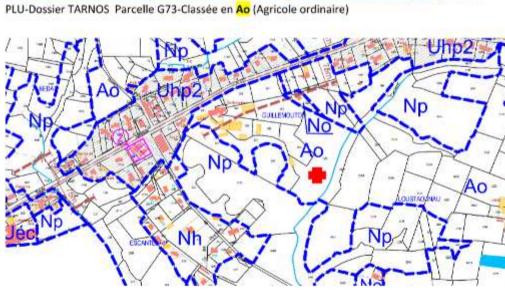
Sur cette parcelle de près de 10350 m2, en zone Agricole ordinaire, une décharge a été ouverte. Elle accueille des déchets du BTP amenés notamment par la société Irachabal qui « gère » le site.

Outre les déchets du bâtiments, cette décharge s'étend jusqu'à un ruisseau et il y a donc là une nouvelle infraction.

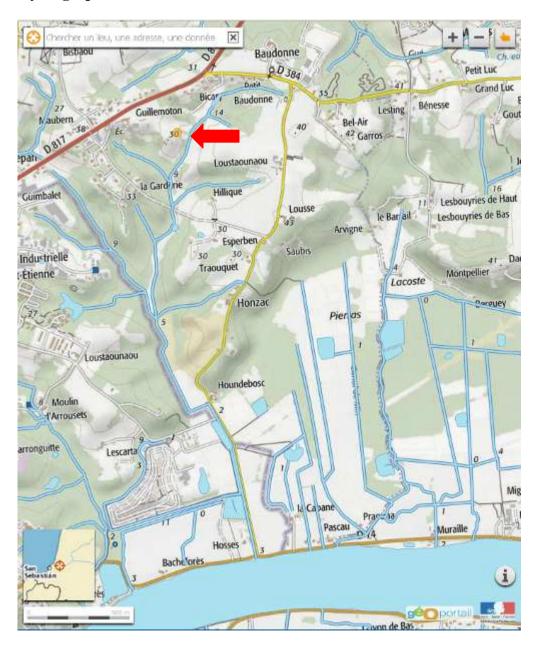
La mairie a donné une autorisation « d'affouillements ou d'exhaussement du sol » et signalé le devoir de mise en conformité par rapport à la loi sur l'eau (plus de 1000m2 en zone humide)

Eléments cadastraux :

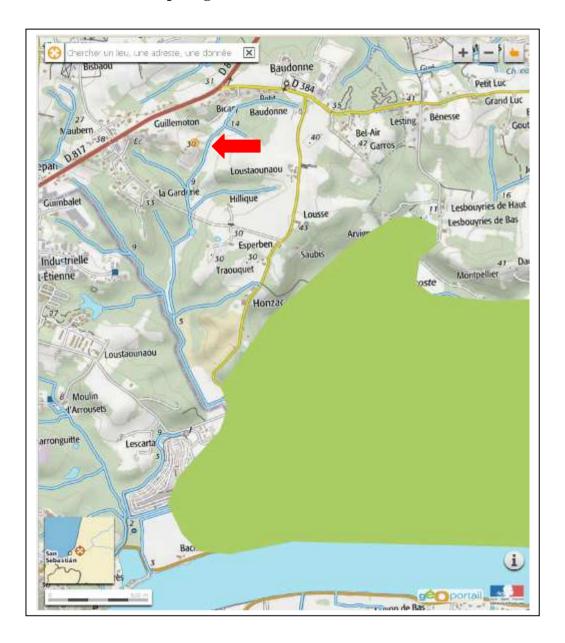




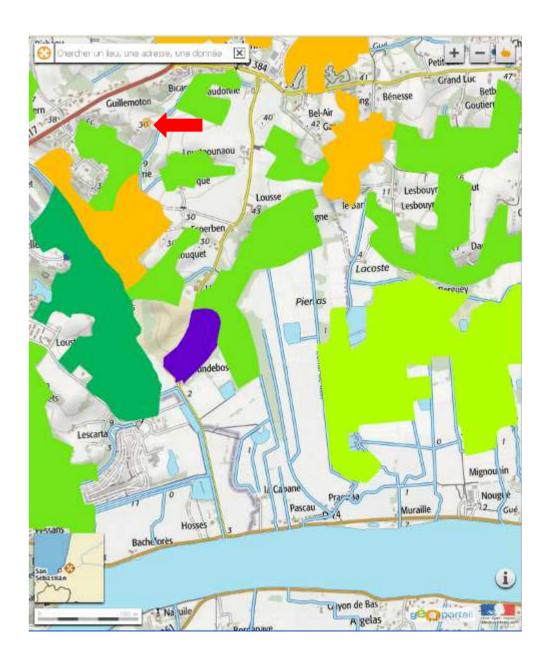
Hydrographie:



ZNIEFFS2 et zones protégées :



Parcelles forestières autour :



Eléments administratifs :



Service Cadre de Vic-Urbanisme

DÉCLARATION PRÉALABLE

Délivrée par le Maire au nom de la commune

Dossier numéro :

DP 46 312 14D0051

Déposé le :

05/03/14

ar :

Monsieur CHRISTIAN CARMOUSE

976 ROUTE DEPARTEMENTALE 817

40220 TARNOS

Nature des travaux :

TRAVAUX D'AFFOUILLEMENTS OU D'EXHAUSSEMENT DU SOL.

Destination:

EXPLOITATION AGRICOLE

Surface de remblai : Surface du terrain : 5.000 mêtres carrés

Surrace ou o

12 000 mètres carrés

Parcelles:

G 0065, G 0073

Adresse de l'opération :

976 ROUTE DEPARTEMENTALE 817 GUILLEMOTON

40220 TARNOS

Le Maire de TARNOS.

Vu la Déclaration préalable,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-4 et suivants et R 421-9 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanismo prescrit en date du 12 SEPTEMBRE 2001, approuvé le 22 FEVRIER 2005,

ARRÊTE

Article 1. Il n'est pas fait opposition à la réalisation du projet décrit dans la déclaration susvisée.

Article 2. Les prescriptions suivantes devrent être respectées

- La surface remblayée sera limit le à 5400 m².
- · Evitement de la zone humide,
- Une distance de 15 mêtres sera maintenu entre le ruisseau et l'ouvrage;
- Des mesures seront mises en place pour limiter l'impact sur la qualité des eaux superficielles (mise en place de décantation),
- De vérifier la qualité des matériaux mis en oeuvre,

- Mettre en place des mesures de nettoyage des accès et voies publiques,
- · Ensemencer le site après réalisation des remblais.

Observations:

L'attention du pétitionnaire doit être attirée sur le fait que le remblaiement peut être soumis au dépôt d'un dossier Loi sur l'eau pour remblai en zone humide sur une surface supérieure à 1 000m², sant si la zone humide considérée n'est pas affectée par les travaux de remblai.

> Fait à TARNOS, le 01/10/14 Pour le Maire L'Adjoint délégué Francis DUBERT



Extrait de la déclaration :

57 701	re projet de compose pay d'amenademants, repaires voirs duction est au criare 5 prints de constructions				
1.1	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)				
luel	que soit le secteur de la commune				
	ofissement				
Division foncière située dans une partie de la commune délimitée par le conseil municipal? Terrain de camping					
	errain de Camping istallation d'une caravané en dehors d'un terrain de camping ou d'un perc résidentiel de loisirs				
	Durée annuelle d'installation (en mois) :				
	ires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes				
	Contenence (nombre d'unités) :				
T	ravaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :				
	Superficie (en m²):				
e	Prolondeur (pour les alfouillements) :				
	Hauteur (pour les exhaussements) :				
	oupe et abattage d'arbres				
	lodification ou suppression d'un élément protégé par un plan local d'urbanisme ou document d'urbanisme en tenant lieu plan d'occupation des sols, plan de sauvegarde et de mise en valeur, plan d'aménagement de zone]?				
	ladification ou suppression d'un élément protègé par une délibération du conseil municipal				
	istallation d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage pendant plus de trois mois consécutifs				
	ire d'accuell des gens du voyage				
1 -11	ravaux ayant pour effet de modifier l'aménagement des abords d'un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé				
	un secteur sauvegardé, site classé ou réserve naturelle :				
	I Installation de mobilier urbain, d'œuvre d'art I Modification de voie ou espace publics				
	Mountainor de voie de sepace publics I Plantation effectuées sur les voies qui espaces publics				
2DUIT	e description de votre projet ou de vos travaux :				
R	interior des propore délosace en modifique les				
0	levers afin de pouvoir deplaces les zones				
2	is fineway to the of a free very extrement of secondaria				
6	A CONCESSION OF THE CONCESSION				
0	éaliser des parcours d'élévage en modificant les lévers afin de pouvoir déplacer les zones l'alimentation et d'abrenvement et recouvrir le terres végétales une parce le pour augment				
0	le tettes orderes				
4	a surface des parcours.				
11.3					
Stimer	ficie du (ou des) terrain(s) à sménager (en m²) : 12 000 m²				
- upot	The selection of the se				
Si les	travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre :				

Infractions : nature des déchets



Ru d'écoulement.



